

Objet: Autorisation de dépenses en investissement avant le vote du budget 2024 - 2023_069

Séance du jeudi 23 novembre 2023

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 16 novembre 2023

Présents : 9

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS, et du secrétaire de séance Bruno FILIOL

Votants: 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Danielle LACOMBE par Andre DUJOLS Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Pierre DUPONT, Jean Christophe GUY, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOUAT

Représentés : Danielle LACOMBE par Andre DUJOLS
16/11/2023

Absents : Stephanie GAILLARD, Stephanie SALIES, Christelle CHAUVET, Jordan ANGELVY

Préalablement au vote du budget primitif 2024, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2024, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, la commune peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2023.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2023 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 2 356 740.23 €. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 500 000 €, soit 25% de 2 356 740.23 €, ce qui égale 589 185.05 €. Après certaines opérations en pourcentage déduit, il ressort un total final de 499.685.05

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

OPE 112	TRAVAUX ELECTRIFICATION	Imputation 2041582	PREVU /45 534.24 25%/11 383.56/
OPE 113	HOTEL DELCAMP	Imputation 2031,2313	PREVU / 465 000 15% /69750/
OPE 114	MATERIEL MOBILMIER DIVERS	Imputation 2158. 2188. 2184.2183	PREVU / 16 700 25%/ 4 175/
OPE 116	LOGEMENTS MEDIA	Imputation 2031. 2313	PREVU / 655 016 25% /163 754/
OPE 127	TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	Imputation. 2315. 2313	PREVU / 36 000 25% /9 000/
OPE 150	VOIRIE PREFECTURE D'AURILLAC	Imputation 2315, 2031	PREVU / 265 333.29 25% /66 333.32/



OPE 176	GYMNASE	Imputation. 2031 .2313	PREVU / 53 846.77 25%/13 461.69 /
OPE 202	CIMETIERE	Imputation 2313	PREVU /30 000 25%/7 500 /
OPE 190	TRAVAUX ECOLE PUBLIQUE	Imputation 2184.	PREVU / 15 000 25%/3 750 /
OPE 191	CULTURE PATRIMOINE	Imputation 2031. 2316	PREVU / 61 275.30 25% /15 318.82/
OPE 194	PROJET PARTICIPATIF VILLAGES	Imputation 2315	PREVU / 8000 25% /2 000/
OPE 196	TRANCHE BOURG	Imputation 2031	PREVU / 5 000,00 25% /1250/
OPE 197	AMENAGEMENT PLACE MAISON ARTISAN ART	Imputation2315	PREVU / 7 918.50 25% /1 979.62/
OPE 198	ADRESSAGE	Imputation 2315. 2031	PREVU / 16 631.71 25%/4 157.92/
OPE 199	DEVELOPPEMENT DURABLE	Imputation 2313	PREVU / 3 984.42 25%/996.10 /
OPE 201	SECURITE DEFENSE	Imputation 2315	PREVU /11 500 25% /2 875/
OPE 203	MICRO CRECHE	Imputation 2313. 2031,2184	PREVU /610 000 20% 122 000/
OPE 204	ACHAT FONCIER	Imputation 2113	PREVU /50 000 0% /0/

TOTAL = 499.685.05€ (inférieur au plafond autorisé de 500 000 €)

Après délibérations, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2023 (et modification de certaines opérations).

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 24/11/2023
et publication ou notification du 24/11/2023

Le Maire,
A. DUJOLS



de Maire,
A. DUJOLS



de secrétaire de séance,
Bruno Filiole